XVIII. Конгресс Конференции европейских конституционных судов

XVIII^e Congrès de la Conférence des cours constitutionnelles européennes

Réunion préparatoire - Cercle des présidents

Prague, le 13 juin 2018 -

Projet de l'ordre du jour

- I. Adoption de l'ordre du jour de la réunion préparatoire du Cercle des présidents (art. 9 des Statuts, art. 10 du Règlement intérieur)
- II. Préparation du XVIII^e Congres de la CCCE
 - II.1 Date et lieu du Congrès (art. 9, al. 2, lettre c), et al. 5 des Statuts)
 - II.2 Détermination des langues de la Conférence (art. 9, al. 2, lettre c) des Statuts ; art. 12 du Règlement intérieur)
 - II.3 Élaboration du questionnaire (art. 3 du Règlement intérieur)
 - II.4 Délai de présentation des rapports nationaux (art. 3 du Règlement intérieur)
 - II.5 Désignation du rapporteur général (art. 3 du Règlement intérieur)
 - II.6 Organisation et déroulement du XVIII^e Congrès (séances plénières souscommissions) (art. 4 du Règlement intérieur)
 - II.7 Invitation au Congrès d'observateurs et d'hôtes (art. 9, al. 2, lettre b) des Statuts ; art. 5, al. 1^{er} et 2 du Règlement intérieur)
 - II.8 Invitation à la Commission de Venise et poursuite de la coopération entre la Commission de Venise et la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, préparation d'un rapport – bulletin spécial – à l'intention du XVIII^e Congrès (art. 5 des Statuts, art. 5, al. 3 du Règlement intérieur)
- III. Choix du thème du XVIII^e Congrès (art. 9, al. 2, lettre c) des Statuts)
- IV. Questions financières
 - III.1 Rapport sur les coûts afférents à l'organisation de la réunion préparatoire Cercle des Présidents 2018
 - III.2. Approbation du budget du Cercle des Présidents
- V. Propositions présentées par les membres de la Conférence des cours constitutionnelles européennes avant la réunion du Cercle des présidents

- IV.1 Proposition de la Cour suprême de Monaco, de modifier l'art. 10 du Règlement intérieur
 - IV.2 Proposition de la Cour constitutionnelle de la République tchèque, d'entendre un rapport succinct de la Commission de Venise, relatif à des problématiques des cours constitutionnelles européennes que la Commission de Venise a traitées par le passé

VI. Questions diverses